

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE,

DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'YONNE

- Vu le Code de l'éducation notamment l'article D321-8
- Vu le décret n° 2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école
- Vu l'arrêté ministériel du 5 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire

ARRÊTE

Article 1er : La composition de la sous-commission départementale d'appel 1^{er} degré de Sens est la suivante :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

MEMBRES TITULAIRES

Présidente : Mm ROUMIEUX Isabel, inspectrice de la circonscription d'Auxerre 1, représentante de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Yonne

Madame BARRE Sophie, directrice de l'école élémentaire publique de Saint Martin du Tertre

Madame HIRECHE Loula, directrice de l'école élémentaire publique Jules Ferry à Sens

Madame CHARLES Julie, enseignante à l'école élémentaire publique J.B. Chauveau à Villeneuve la Guyard

Madame PERRIER Valérie, enseignante spécialisée à l'école élémentaire publique Jules Ferry à Sens

Madame BROEKAERT Sandrine, psychologue de l'éducation nationale

Madame GRAMPA Anastasia, médecin de l'éducation nationale

Madame LEFEBVRE Sandrine, principale du collège André Malraux à Paron

Monsieur AUCLAIR Christophe, professeur certifié au collège des Champs Plaisants à Sens

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVE

MEMBRES TITULAIRES

N..... représentant de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)

N..... représentant de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)

N..... représentant de l'association des Parents d'Elèves de l'Education Publique (PEEP)

N..... représentant de l'association des Parents d'Elèves de l'Education Publique (PEEP)

MEMBRES SUPPLÉANTS

N..... représentant de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)

N..... représentant de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)

N..... représentant de l'association des Parents d'Elèves de l'Education Publique (PEEP)

N..... représentant de l'association des Parents d'Elèves de l'Education Publique (PEEP)

Article 2 : La sous-commission départementale d'appel peut s'adjoindre en tant que de besoin les services de Madame Nicole PARIS, conseillère technique de service social, conseillère technique de l'inspecteur d'académie.

Article 3 : Les membres de la sous-commission départementale d'appel de Sens sont désignés pour la durée d'un an.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique de la DSDEN de l'Yonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site web de la DSDEN de l'Yonne ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 9 juin 2023

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de l'Yonne,



Jean-Baptiste LEPETZ